

# **LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

## **MÉMOIRE**

**sur le projet  
de la COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

**LA PROMENADE SAMUEL – DE CHAMPLAIN  
Volet 1 : secteur pont Pierre Laporte – côte de l'Église**

### **TABLE DES MATIÈRES**

	Page
Introduction : Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et l'objet de ce mémoire	2
1. Perception générale du projet et de son contexte	3
2. Préoccupations spécifiques et recommandations	4
2.1 : L'accès au fleuve	5
2.2 : La renaturalisation des berges	6
2.3 : Mise en valeur du jardin culturel	8
2.4 : Intégration du projet dans le développement durable du littoral	8
3. Conclusion	10

## INTRODUCTION

### ***Les Amis de la vallée du Saint-Laurent***

Fondé en 1986 et comptant environ 250 membres dans la grande région de Québec et le long du Saint-Laurent, l'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* (AVSL) se consacre à la protection et à la promotion des richesses environnementales du Saint-Laurent dans l'ensemble de son parcours. Son action est principalement une de sensibilisation des collectivités riveraines, des décideurs et des usagers ainsi que d'intervention dans les débats publics; elle est orientée vers la protection et la mise en valeur des écosystèmes et des paysages et vers l'harmonisation des usages au bénéfice du plus grand nombre. Ses actions locales les plus récentes ont été faites en liaison avec des projets de conservation et de mise en valeur du littoral à Saint-Romuald et avec la conservation et la mise en valeur du marais riverain de Saint-Antoine de Tilly. Il travaille en ce moment, en liaison avec la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec en 2008, à un projet de mise en évidence du rôle joué par le Saint-Laurent dans le rayonnement de Québec en Amérique française.

### ***L'objet de ce mémoire***

Les AVSL ont suivi de près le cheminement du projet de La Promenade Samuel – De Champlain depuis ses débuts. Nous avons notamment soumis un mémoire à l'occasion de la consultation publique tenue par la Commission de la Capitale nationale du Québec (CCNQ) en 2000<sup>1</sup>. Nous présentons ce mémoire afin de sensibiliser le promoteur et le BAPE à notre vision sur la portée du projet, son intégration dans la mise en valeur du littoral de la région de Québec et nos préoccupations sur certains aspects de la réalisation du projet.

---

<sup>1</sup> Redonner le fleuve aux Québécois. Mémoire présenté lors de la consultation publique de la CCNQ sur le projet de réaménagement du littoral. Vivre en ville, la Société linnéenne du Québec, les Amis de la vallée du Saint-Laurent, le CRE de la région de Québec et le Comité régional des usagers du transport en commun (CRUTEC), novembre 2000. 10 p.

## 1. PERCEPTION GÉNÉRALE DU PROJET ET DE SON CONTEXTE

Selon les propos du promoteur, le projet de la Promenade Samuel – De Champlain vise à :

- Redonner à la population un large accès au fleuve et à ses berges dans la région immédiate de Québec en intégrant au domaine public tous les terrains vagues entre le chemin du Foulon et le fleuve.
- Mettre en valeur l'incomparable paysage du fleuve, des berges et de la falaise de Québec par la végétalisation des espaces minéralisés.
- Restaurer les berges du littoral nord de l'agglomération de Québec en créant des habitats fauniques et des espaces publics qui donnent directement accès au Saint-Laurent.
- Restaurer les paysages et la qualité des sols des terrains vacants compris entre le chemin du Foulon et le boulevard Champlain.
- Requalifier le boulevard Champlain pour en faire une promenade urbaine qui, tout en maintenant la desserte du port et l'accès à la colline Parlementaire, perdrait son caractère autoroutier pour adopter des vitesses maximales de 50 à 70 km/h sur l'ensemble de cette importante voie d'accès à la capitale nationale.
- Mettre fin au développement résidentiel anarchique aux abords du chemin du Foulon en adoptant un plan d'implantation et d'intégration architectural pour compléter le domaine bâti<sup>2</sup>

Les AVSL souscrivent aux objectifs de ce projet, et particulièrement aux trois premiers. Nous tenons à féliciter la Commission de la capitale nationale du Québec de cette initiative, inspirée notamment par la reconnaissance de l'importance du Saint-Laurent pour la capitale et pour ses habitants et ses visiteurs. Nous exprimons également notre satisfaction pour l'écoute dont elle a su faire preuve lors du développement du projet.

Force est toutefois de constater que le projet a été réduit sur plusieurs aspects depuis le concept initial. On est passé d'un projet couvrant le littoral depuis les deux ponts jusqu'au vieux Québec à un projet ne couvrant que la portion allant du quai Irving jusqu'à la côte de l'Église et on en a retiré l'aménagement de la berge et celui d'un étang côtier.

Suite à ces constats, les AVSL tiennent à réitérer l'importance de garder la perspective de la réalisation de l'ensemble du projet original, tant dans sa dimension "horizontale" (des ponts jusqu'au port) que dans sa dimension "verticale" (la renaturalisation de la berge, l'accès physique à l'eau, le développement des usages du plan d'eau lui-même, et les liens traversiers rive nord – rive sud).

---

<sup>2</sup> La Promenade Samuel – De Champlain; volet 1 secteur Pont Pierre Laporte – Côte de l'Église. Avis de projet. Soumis au ministre de l'Environnement du Québec, 14 juin 2002.

## 2. PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les AVSL sont préoccupés de façon spécifique par :

- le développement d'un véritable accès au fleuve;
- la renaturalisation des berges;
- la mise en valeur d'un éventuel jardin culturel;
- l'intégration active du projet dans un processus de développement d'ensemble du littoral de la région de Québec.

### **2.1 : L'accès au fleuve**

Revenons au premier objectif du projet : redonner à la population un large accès au fleuve et à ses berges. Il nous semblerait regrettable, puisqu'on est sur le littoral du Saint-Laurent, qu'on y fasse des investissements aussi majeurs sans que cela ait un effet important de revitalisation de la rive elle-même. Soulignons qu'il n'y a toujours pas de point de contact direct avec l'eau entre les ponts et le vieux Québec, à l'exception d'une rampe de mise à l'eau près de la marina.

Jusqu'à tout récemment, un accès à la berge était prévu par le promoteur sous forme de création d'une grève de promenade retenue par des épis le long de la station du Jardin, entre la côte du Verger et la côte de l'Église<sup>3</sup>. Il semble que ce volet du projet ait été retiré face à la multiplication des autorisations et des délais qui en découlent, ce qui n'aurait pas permis de rencontrer l'échéancier serré.

#### Recommandation #1:

Maintenir l'inclusion d'une **grève de promenade** dans une phase ultérieure du projet

#### Recommandation # 2 :

Développer un savoir faire par la réalisation d'un **projet pilote** de grève à l'intérieur même du volet 1. Le projet pilote pourrait être réalisé près d'un des points de service : quai Victoria ou côte de l'Église. Dans le cas du quai Victoria, la contamination des terrains au nord n'aurait aucune influence sur cette activité.

La concrétisation d'une petite section de grève de promenade demeure réalisable à l'intérieur des délais du projet soumis en audience. La CCNQ avait développé les plans d'un tel projet sur les abords du quai Irving avec les AVSL en 2002. Le projet avait reçu les autorisations nécessaires et des soumissions avaient été obtenues et traitées. La CCNQ avait cependant dû l'abandonner provisoirement.

---

<sup>3</sup> Lettre de Mme Diane Simard, directrice de projet, CCNQ à Monsieur Gilles Brunet, Chef du service des projets en milieu hydrique, MDDEP, 30 août 2005.

## 2.2 : La renaturalisation des berges

Revenons aux deuxième et troisième objectifs du projet, soit mettre en valeur l'incomparable paysage du fleuve (...) par la végétalisation des espaces minéralisés, et restaurer les berges du littoral (...) en créant des habitats fauniques (...) qui donnent directement accès au Saint-Laurent. Nous ne pouvons qu'insister pour que, sinon dans cette phase, en tout cas dans les phases ultérieures, on ait, le long de La Promenade, des aménagements riverains susceptibles d'attirer et d'accueillir une faune riveraine, semi-aquatique et aquatique importante. Le marais reconstitué aurait eu cet effet. Mais regardons les choses froidement : les abords du boulevard Champlain constituent actuellement un milieu riverain quasiment mort, stérile. Après un effort de décontamination substantiel, il n'est pas acceptable pour les AVSL, attachés que nous sommes aux enjeux de restauration et de mise en valeur du littoral du Saint-Laurent, d'y faire des investissements majeurs sans que cela ait un effet important de revitalisation et de repeuplement de la rive.

### Recommandation # 3:

A court terme, d'ici 2008 et à l'intérieur du volet 1, ne pourrait-on pas envisager simplement de déplacer la **création d'un marais** semblable dans une zone non contaminée du projet? Ne pourrait-on pas réaliser un projet de moins grande envergure sous forme d'un projet pilote? Nous pensons notamment aux espaces disponibles en rive à la deuxième courbe prévue au boulevard, à l'est de la côte Gignac, ou complètement à l'est, à la hauteur de la côte de l'Église. Dans ce dernier cas, il faudrait convenir d'une entente afin de ne pas nuire aux activités de la dernière pêche à anguille exploitée dans le secteur.

L'idée de "marais" est idéale, compte tenu du caractère "complet" de cette structure: zone arbustive, marais supérieur, marais inférieur, estran, etc. En déplaçant le lieu de réalisation du marais, on élimine le problème de la contamination, on simplifie la conception, on réduit les délais d'obtention des autorisations et les coûts de construction.

A tout le moins, il est déjà possible de développer dès maintenant, dans les aires riveraines prévues, une végétation typique abondante préparant les futurs habitats riverains des berges.

Dans une perspective à plus long terme, la mise en œuvre d'un projet pilote permettrait de développer un savoir faire qui serait bénéfique à la réalisation éventuelle de projets de plus grande envergure sur le littoral de la rive nord, On n'a qu'à penser, entre autres, à la restauration éventuelle de marais existants du côté de Saint-Augustin et de l'axe Beauport-Montmorency.

### **2.3 : Mise en valeur du jardin culturel**

Les AVSL trouvent emballante l'idée de créer à l'emplacement actuel du terrain de soccer un jardin ou une promenade associant sculptures et jardins permanents ou éphémères.

Compte tenu du contexte de réalisation du projet qui sera inauguré à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec, nous ne pouvons que réitérer l'importance de la référence au Saint-Laurent dans les réalisations "culturelles" de la station du Jardin.

Afin d'en bonifier la réalisation, nous faisons les recommandations suivantes :

#### Recommandation # 4:

S'inspirer des **expériences réalisées au Québec**. Il y a d'abord celle du parc de sculptures de Lachine. Le site est magnifique et la collection de sculptures excellente. Ce projet doit son succès à la volonté du maire de Lachine, M. Guy Décary. Il y a également celui du Festival international de jardins à Métis.

#### Recommandation # 5:

**Consulter les experts** dans ce domaine, au Québec, notamment M. Denis Lemieux qui a été le directeur général du Festival international de jardins de Métis pendant trois ans.

#### Recommandation # 6:

**S'associer au Musée du Québec** (MNBAQ) ; c'est une option incontournable car le Musée possède déjà une collection de sculptures.

Ces réalisations « culturelles » ouvrent une autre façon d'évoquer et de valoriser la place et le rôle du Saint-Laurent dans l'ensemble géographique et historique que constitue le territoire de la capitale.

#### Recommandation # 7:

Inscrire dans le ou les concepts à développer dans le Jardin et dans les œuvres et événements culturels qu'il accueillera le **lien intrinsèque à faire avec le Saint-Laurent**.

#### Recommandation # 8 :

Dans le processus de sélection/acquisition/réalisation de ces œuvres d'art, le recours à la **commande par voie de concours avec jury** de pairs nous apparaît incontournable. À cet égard, le service de l'intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications peut apporter un soutien grâce à son expertise et à une banque d'artistes qui couvre tout le Québec. La ville de Québec a aussi une expertise en ce domaine.

### Recommandation # 9

Lors de l'audition du BAPE le 14 novembre, nous avons remarqué l'intervention de M. André Bécot qui s'est présenté comme un administrateur du **Regroupement des artistes en arts visuels du Québec** (RAAV). Il peut y avoir un appui moral de ce côté, nous en sommes persuadés.

Dans la réalisation d'un parc à dimension culturelle, le moteur du projet est toujours le financement. Le promoteur a fait savoir que ce programme est « tributaire d'un financement extérieur provenant de commanditaires » (DQ1.1, R2) Mais au delà, comment le jardin se financera-t-il une fois le parc en place ? Qui gèrera ce fonds et qui prendra la direction des activités?

En conclusion, si le jardin de la culture prend forme un jour, la nature et l'ampleur des activités qui y auront cours montreront le niveau d'intérêt de la CCNQ envers cet aspect de son projet. Les AVSL croient que les manifestations artistiques du jardin ont leur place dans l'ensemble d'activités qui contribueront au rayonnement de Québec, particulièrement en 2008.

## ***2.4 : Intégration active du projet dans un processus de développement d'ensemble du littoral***

Nous avons déjà souligné comment, dans la réalisation de plusieurs de ses composantes, le projet doit, selon nous, manifester et concrétiser une volonté de n'être que le commencement de la réalisation du projet original complet, qui couvre l'ensemble du littoral ouest de la capitale. Il en a été question en ce qui touche l'accès au fleuve et la renaturalisation des berges. Nous voudrions revenir sur cet aspect de la problématique liée à ce projet et mettre en évidence à la fois comment ses limites constituent un risque pour son succès et comment il est possible de ne pas le laisser se trouver enfermé et compromis par ses limites. Ce faisant, il pourra vraiment être et apparaître comme ce commencement dynamique d'une mise en valeur de l'ensemble du littoral ouest au bénéfice de tous

Le secteur où serait réalisé le volet 1 du projet est relativement éloigné du centre-ville et peu accessible. Il est actuellement peu fréquenté et on ne verra sans doute pas sa fréquentation spontanément et immédiatement augmenter de façon importante du seul fait de la réalisation du projet.

Il faut cependant que le volet 1 soit un succès, ne serait-ce que pour la valeur d'entraînement que cela constituera, poussant à la réalisation de l'ensemble du projet. Le défi est de lever les facteurs retenant le public de se mettre à fréquenter beaucoup le secteur une fois le projet actuel réalisé. Les AVSL sont prêts à s'associer à cet effort car il s'agit de la fréquentation du littoral du fleuve, qui est leur champ de préoccupation et d'action.

### Recommandation # 10 :

- Développer les **liens avec le réseau de pistes cyclables et de sentiers piétonniers** tant vers l'est (Vieux Québec) que vers l'ouest (Plage Jacques-Cartier) et le nord (côte Ross, côte Gignac, côte de l'Église)

### Recommandation # 11

- Développer des **connexions adéquates avec le circuit du réseau de transport en commun** du RTC: celles du haut vers le bas (du Métrobus vers Champlain par les différentes côtes) et celles de l'est vers l'ouest (du Vieux Port et des Plaines vers le Parc Aquarium, par Champlain et par la côte Gilmour).

### Recommandation # 12 :

- Mettre sur pied un **projet pilote de navette fluviale** rive sud – rive nord au quai Irving avec la Société des traversiers du Québec. Pourquoi cette dernière ne mettrait-elle pas du sien dans cette réalisation, plutôt que de vouloir absolument s'en remettre au privé? Pourquoi ne serait-ce pas son cadeau à la Ville pour le 400<sup>e</sup>?

Recommandation # 13 :

- Créer des **événements annuels ou saisonniers propices à la fréquentation** du secteur :
- Exemples sur une base sportive : terrains de soccer, sentiers de marche et pistes cyclables, lieux de mise à l'eau de kayaks ou de canots;
- Exemples sur une base culturelle : œuvres temporaires ou permanentes d'artistes dans le parc du Jardin, visite guidée des traces archéologiques des anciens quais et des résidences au boisé Irving;
- Exemples sur une base environnementale : visite guidée du boisé Irving ou de l'arboretum plus bas, animation des projets pilotes, corvées durant la journée de l'environnement;
- Exemples sur une base de loisirs : animation aux points d'entrée de Victoria et de pointe Sillery.
- On retrouve déjà des activités de cette nature sur les terrains de soccer et à la Maison des Jésuites.
- A tout le moins, le secteur doit être intégré dans le circuit des activités de Québec 2008.
- Certains jours fériés, on pourrait réserver le secteur aux piétons, patineurs et cyclistes ainsi qu'aux simples voitures, pour autant qu'elles ne feraient que se rendre dans le secteur et non continuer plus loin.

Recommandation # 14 :

- Il serait avantageux de **développer des aires offrant des usages sur place**: parcs conçus pour se promener, flâner, se retrouver en famille et entre amis, aires de jeu, de pique-nique, sites d'observation. Bref, on doit faire de La Promenade une destination, comme le sont le parc Notre-Dame de la Garde et la plage Jacques-Cartier par exemple.

Recommandation # 15

- Les **citoyens vivant tout au long du chemin du Foulon devraient être invités** à s'impliquer dans le processus de vitalisation du secteur, afin que les activités résultantes contribuent à la création d'un esprit de secteur, comme c'est déjà le cas dans d'autres quartiers ou sur certaines rues.

## CONCLUSION

Les AVSL croient dans le bien-fondé et dans la réalisation du projet de la Promenade Samuel – De Champlain. En effet, le volet 1 représente la première réouverture d'envergure de l'accès au fleuve à l'ouest du Vieux Québec, et ce projet est de très grande qualité et d'avenir. Il est à faire absolument.

Le projet actuel, de par son aspect novateur, fait face à plusieurs incertitudes : l'isolement du secteur, l'absence d'accès à l'eau et à la berge; l'absence de place rendue à la faune et à la flore riveraines et aquatiques. En guise de remède global à ces limites, les AVSL proposent que le volet 1 intègre une préparation de la réalisation de l'ensemble du projet tel que conçu à l'origine. Cela veut dire qu'on y retrouverait les concepts de non-enclavement, par ses prolongements vers l'est et vers l'ouest, de même que des accès à la berge et à l'eau et la renaturalisation des berges créatrice d'habitats.

Faire du littoral de la rive nord de Québec une référence de développement intégré ne relève plus d'un acte de foi; c'est maintenant possible et accessible. De tels lieux existent déjà et nous constatons que la CCNQ a commencé à s'en inspirer. Les délais serrés du projet présenté en audience ne devraient pas servir de prétexte pour ne pas développer un projet à vision élargie, incluant un accès véritable aux berges et leur végétalisation.

Plusieurs des membres des AVSL ont déjà visité des sites où on a su préserver l'intégrité naturelle du littoral tout en l'intégrant dans un aménagement visant à permettre l'accès aux berges. Nous citerons en exemple le projet de mise en valeur écologique, culturelle et ouverte aux usages, des *berges du Rhône* à Lyon, à titre d'inspiration possible pour une réalisation totale et d'envergure sur l'ensemble de la Promenade de Champlain. Il nous fait plaisir de déposer aux commissaires et de remettre au promoteur la documentation recueillie lors de la visite de ce projet, et particulièrement la brochure émise par la Communauté urbaine de Lyon, la promotrice de ce projet actuellement en cours de réalisation, et intitulée « Un parc urbain de 10 hectares en centre-ville, Les berges du Rhône »<sup>4</sup>, titre qui est en lui-même un programme.

En conclusion, nous avons voulu mettre en évidence comment, moyennant un renforcement de ses orientations de fond et de plusieurs de ses composantes dynamiques concrètes, le projet de Promenade Samuel – De Champlain pourra ajouter encore aux avantages environnementaux et sociaux qu'il présente et qui en font un projet de grande fécondité pour l'ensemble des Québécois.

---

<sup>4</sup> Voir [www.grandlyon.com/publications-sur-les-berges-du-rhone.1279.0.html](http://www.grandlyon.com/publications-sur-les-berges-du-rhone.1279.0.html) et cliquez sur « les berges du Rhône 2006 (janvier 2004) – pdf »

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent sont prêts à s'impliquer dans la réalisation de projets pilotes et d'activités d'information visant à redonner vie à la berge tout en l'intégrant dans le développement durable de la communauté en bordure du fleuve. Après tout, que serait Québec sans le Saint-Laurent?

Le 8 décembre 2005

*Les Amis de la vallée du Saint-Laurent*

p.j. Plaquette *Les berges du Rhône*